



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Compte rendu de l'atelier

Objet	Atelier de présentation aux opérateurs potentiels pour la mise en œuvre du projet « Ifrane, destination nature »
Date	18 mars 2022
Heure	10h00
Lieu	Réunion à distance
Organisateur	Département des Eaux et Forêt du Maroc, avec l'appui de l'AFD
Participants	Environ 40 représentants de bureaux d'études (BET), d'ONG, et des consultants (Cf. liste des participants en annexe)

Déroulement de l'atelier

- L'Atelier a été introduit par un mot d'ouverture de M. Khalid Cherki, qui a ensuite présenté la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030. Cette présentation a porté sur les éléments suivants :
 - › Retour sur les enjeux associés à la forêt marocaine
 - › Présentation des 5 orientations de la stratégie forêt du Maroc 2020-2030
 - › Présentation des 3 Ambitions 2030
 - › Présentation des 4 axes de la stratégie et des programmes associés à chaque axe : i) différencier et développer les espaces selon leur vocation ; ii) investir et moderniser le cœur de métier ; iii) réinventer et structurer l'approche participative ; et iv) refonder l'institution (création ANEF et développement du cadre légal)
- Suite à cette introduction, M. Zouhair Amhaouch a présenté le plan d'actions de développement du Parc National d'Ifrane (PNI), à savoir :
 - › Présentation du PNI, et de son nouveau zonage
 - › Etat des lieux de chaque zone
 - › Composantes et objectifs de développement du PNI
 - › Participation et mobilisation des partenaires et des acteurs locaux
- M. Amhaouch a ensuite présenté le projet « Ifrane, destination nature », financé par le FFEM et le Royaume du Maroc :
 - › Lien, indirect, avec l'appui budgétaire de l'AFD à la mise en œuvre de la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030.
 - › 3 objectifs spécifiques et 3 composantes comprenant des activités précises
 - › Budget, durée et montage institutionnel
 - › Processus d'appel d'offres pour le recrutement de l'opérateur du projet et modèle pressenti (groupement ONG et bureau d'étude)
 - › Présentation de la mission de l'opérateur, en appui à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Direction du Parc National d'Ifrane

- A l'issue de la présentation, différentes questions ont été posées par les participants. Elles sont synthétisées ci-dessous. Les réponses apportées correspondent aux résultats des discussions entre l'AFD et le DEF suite à la réunion:

◇ **Question 1 Stéphane Rivain (Oréade Brèche) : le powerpoint présenté va-t-il être diffusé ?**

Réponse : Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sera lancé dans les prochaines semaines. Les powerpoint sur le Parc National d'Ifrane et sur le projet « Ifrane, destination nature » seront annexés à cet AMI, tout comme les termes de référence provisoires de l'opérateur.

◇ **Question 2 Guillaume Fabre (BRLi) : l'AMI concernera-t-il simplement l'AT ou également le portage de certaines activités ?**

Réponse : l'AMI correspondra à un seul et unique contrat, véhicule de toute la subvention du FFEM (1,8 millions EUR), pour mettre en œuvre toutes les actions prévues sur le financement FFEM. Ces actions sont de trois types : (i) de la mise en œuvre directe par les équipes de l'opérateur d'activités d'animation territoriale, d'accompagnement des bénéficiaires et porteurs de projets, de renforcement des capacités des agents des Eaux et Forêts... ; (ii) de la formulation et de la supervision d'appels à projets à destination des organisations locales de la société civile ; (iii) de l'Assistance Technique auprès de l'unité de gestion du projet. Les activités d'investissements (travaux, équipements) se feront sur le financement du DEF.

◇ **Question 3 Guillaume Fabre (BRLi) : l'AMI sélectionnera seulement un prestataire ou une sélection de prestataires sur liste restreinte ?**

Réponse de Quentin Ballin AFD : l'AMI durera 4 semaines. Cette étape visera à effectuer une première sélection de groupements, sur la base de leurs références. A cette short list de groupements, un appel d'offre détaillé sera transmis (Demande de Propositions). Les offres devront être remises dans un délai de 6 semaines.

◇ **Question 4 Guillaume Fabre (BRLi) : quelle est la durée du projet ?**

Réponse : 5 ans, 2022 – 2026. C'est aussi la durée du contrat de l'opérateur.

◇ **Question 5 Didier Krumm (Swiss Contact) : Est-il prévu d'analyser les flux de visiteurs en amont de la mise en œuvre de développement des activités écotouristiques ?**

Réponse : le PNI a déjà été bénéficiaire de plusieurs appuis (projet AFD précédent, ONG, Institutions publiques). Nous avons déjà une bonne connaissance des enjeux touristiques du PNI (stratégie de développement de l'écotourisme déjà disponible), et le DEF a une vision spécifique sur le développement de ces enjeux. La diffusion de ces études sera réalisée en fonction des procédures. L'idée est maintenant d'aller dans la concrétisation des analyses tirées des différentes études.

◇ **Question 6 Didier Krumm : Les opérateurs français seront-ils privilégiés ou l'AMI sera-t-il ouvert à l'international ?**

Réponse : AMI ouvert à l'international

◇ **Question 7 Julien Gonnet (Nitidae) : D'un point de vue budgétaire/actions concrètes sur le terrain, est-il envisagé d'appuyer des actions de développement alternatives ?**

Réponse : Oui tout à fait, le projet prévoit un renforcement et un accompagnement de la société civile locale en ce sens. Il est attendu qu'il y ait une prise de relai dans le dialogue avec les populations locales pour accompagner de potentielles activités, portées par elles, de développement socio-économique, alternatives à l'élevage pastoral par exemple.

- ◇ **Question 8 Yousra Madani (WWF Maroc) : Un groupement bureau d'étude, ONG marocaine et ONG internationale est-il possible, avec pour chaque structure la responsabilité d'une composante ?**

Réponse : Toutes les formes sont possibles. Un seul opérateur sous forme d'un Groupement pour gérer la subvention FFEM. La répartition des tâches et activités entre les membres du groupement se fait à leur discrétion, dans le cadre de l'élaboration de leur méthodologie de travail.

- ◇ **Question 9 Mathilde Blondeau (Tetraktys) : L'importance d'impliquer les acteurs locaux (jeunes notamment) a été soulevée lors de la présentation. Existe-t-il une cartographie de ces acteurs ? Et quelle est la date anticipée du démarrage en 2022 ?**

Réponse : Oui plusieurs cartographies des acteurs ont été réalisées dans le passé, dont une dans le cadre d'un partenariat avec l'UICN Med. Cette cartographie doit être disponible sur internet. Autre cartographie disponible : une financée par l'UE sur les acteurs du secteur forestier

Pour le calendrier : le projet « Ifrane, destination nature » pourra démarrer après la signature de la convention entre le FFEM et le Ministère des Finances, qui devrait avoir lieu fin avril 2022. D'ici 2 mois, le projet pourra démarrer.

Question 10 Latifa Sikli (AESVT) : Il est important que le projet intègre les aspects d'éducation à l'environnement, notamment sur les activités et les équipements qui seront financés. Important de sensibiliser les acteurs sur place

Réponse : En effet, c'est un enjeu transversal qui est bien intégré au projet.

Question 11 M. Hachimi (Forêt Modèle d'Ifrane) : Est-ce que des activités de restauration des forêts verront le jour dans le cadre de ce projet ? Est-ce que les associations locales seront impliquées dans la mise en œuvre des actions du projet ?

Réponse : Il est bien prévu une enveloppe, sur fonds du Maroc, pour la mise en défens en zone cœur de parc. Des actions de maintien de la biodiversité sont aussi prévues. Un des objectifs du projet est également d'assurer l'implication des populations locales. Les activités du projet financée par la subvention FFEM visent spécifiquement cet objectif.

Question 12 Raphael Trouiller (Tetraktys) : Dans l'accompagnement des acteurs locaux pour développer les capacités dans les sports de nature, allons-nous jusqu'à développer des référentiels métiers relatifs à ces activités de sports de nature ?

Réponse : Oui, le CREPS a été mobilisé dans une initiative précédente avec la GiZ. De par la loi, ce sont les Fédérations marocaines qui peuvent accréditer des structures. L'idée de ce projet est donc d'accompagner et de former les acteurs locaux, et éventuellement de donner des certificats qui pourront leur permettre d'adhérer aux Fédérations. Dans, ce cadre, de nouveaux métiers peuvent émerger à travers le projet.

Question 13 Directeur RIAM (Imad Hajjar) : Est-il prévu une étude de l'offre d'aventures ? Quels sont les produits touristiques visés ?

Réponse : il est prévu la mobilisation d'une expertise sur les sports de nature à travers le contrat d'opérateur, en complément d'une première étude déjà réalisée sur le kayak, l'escalade, la pêche. Ce projet permettra également, à travers le contrat d'opérateur, de mobiliser une expertise complémentaire pour accompagner les jeunes, les fédérations, des opérateurs privés, etc. pour le développement de ces activités.

Présents

1. Ahmed Boukil
2. Alice Leroy
3. AMEPN
4. Anis Chakib
5. Didier Krumm
6. Drihem Mohammed
7. Fouad Achahbar
8. Guillaume Fabre
9. Guillaume Le Port
10. Hind Naciri
11. Hachimi AESVT
12. Issa Torres
13. Julien Gonnet
14. Khadija Bourass
15. Khalid Cherki
16. Laarif Souhaïel
17. Lamiae El Briech
18. Lamiss Naciri
19. Latifa Sikli
20. Manon Peneau
21. Mathilde Blondeau
22. Mathilde Mourgues
23. Matthieu
24. Mohamed Amaqrane
25. Moukhliiss
26. Olivier Chavoïn
27. Paolo Mazzoni
28. Quentin Ballin
29. Rachid Outahar
30. RIAM
31. Sabah Tahari
32. Samira Bouziani
33. Sofia Marzolo
34. Soufiane Msou
35. Stéphane Rivain
36. Sviatlana Noix
37. Raphael Trouiller
38. Ymadani
39. Zakarie Jebbar
40. Zouhair Amhaouch